

V3_ZonesHumides

Description :

Inventaire des zones humides : nouvel inventaire réalisé par le CEN Savoie, porté à connaissance en 2019.

Le premier inventaire des zones humides a été officialisé le 22 février 2010. Depuis ce porter à connaissance, le CEN Savoie continue à mettre à jour cet inventaire : nouvelles zones humides non prospectées en 2010, modification de contours existants (dues à une meilleure numérisation, à des remblais, etc.).

Producteur de la donnée :	Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
Date :	01/01/2019
Source :	Terrain et numérisation sur BD Ortho – IGN/ RGD 73-74
Format des données :	Shape – (Multi)Polygone
Système de projection :	EPSG : 2154 – Lambert 93 (m)
Système d'encodage :	UTF-8
Échelle d'utilisation :	1/5000 (<i>cf.</i> champ precision par polygone)

Champs :

<i>Intitulé</i>	<i>Description</i>	<i>Dictionnaire</i>
id_bdd	Identifiant du polygone	
site_name	Nom de la zone humide	
critere	Critère de délimitation de la zone humide (végétation, pédologie, projet) (N.P. pour les remblais)	oui
niv_action	Niveau d'action patrimonial de la zone humide (A, B, C, C+, D) (N.P. pour les remblais)	oui*

precision	Échelle de numérisation (1/xxxx)	
remblais	Zone humide remblayée (t) ou non (f)	
surf_m2	Surface (en m ²)	
surf_ha	Surface (en ha)	
version	Version de l'inventaire pour le polygone (v1, v2, Ajout, Modif)	oui
date	Date de numérisation du polygone (aaaa-mm-jj)	

*niv action :

NIVEAU « A » : Zones humides d'intérêt départemental justifiant une protection réglementaire et nécessitant une gestion

- Sites à richesse biologique forte et :
 - risque de destruction directe supérieur au risque de dégradation "naturelle"
 - ou existence d'une demande sociale locale pour le classement.
- Si gestion nécessaire, sa maîtrise d'ouvrage sera confiée au CEN Savoie selon la même démarche que pour les sites « B »).

NIVEAU « B » : Zones humides d'intérêt départemental nécessitant une gestion conservatoire

- Sites à rapport richesse biologique / menaces suffisant et :
 - faisabilité foncière forte (notamment volonté de la commune).
 - risque de dégradation "naturelle" (atterrissement, embroussaillage) supérieur au risque de destruction directe.
- Maîtrise d'ouvrage confiée au CEN Savoie avec élaboration d'un plan de gestion et recherche d'un conservateur local.

NIVEAU « C » : Zones humides d'intérêt local dont la gestion peut être prise en charge par les collectivités ou structures locales

- Maîtrise d'ouvrage locale : association, propriétaire ou collectivité.
 - Soutien technique du CEN Savoie nécessitant un travail complémentaire :
 - cartographie de la végétation
 - Inventaire faune / flore plus complets
 - élaboration d'une notice de gestion
 - Accompagnement plus ou moins soutenu du CEN Savoie dans la vie du projet : participation ou animation de réunions, recherche de financement...
- NB : un niveau « C+ » a été introduit lorsque l'on pressent qu'un site « C » a pu être sous-coté par défaut de connaissance biologique.*

NIVEAU « D » : Zones humides d'intérêt local ne nécessitant pas de gestion particulière et pouvant être conservées par un classement de protection dans les documents d'urbanismes (PLU, POS, SCOT...)

- A minima, ces zones doivent donc faire l'objet d'un classement "N" assurant leur « non urbanisabilité ».
- Envoie de la fiche et du courrier standard associé à une réunion d'information cantonale et éventuellement une réunion pour des communes à enjeux ou demandeuses : ces demandes pourraient s'avérer non négligeables, notamment durant l'élaboration des PLU.
- Remise d'une version informatique prête à être intégrée au bulletin municipal.